



Municipalité de Montpellier

BULLETIN
MUNICIPAL DE
MONTPELLIER

Mars 2019



SAMEDI 23 MARS 2019

LA CABANE À SUCRE CHEZ-VOUS

MENU À L'ANCIENNE

SOUPE AUX POIS & JAMBON
FÈVES AU LARD AU SIROP D'ÉRABLE
OMELETTE AU FOUR
OREILLES DE CRISSE
JAMBON GLACÉ À L'ÉRABLE / SAUCISSES DANS LE SIROP
POMMES DE TERRE RISOLLÉES
KETCHUP AUX FRUITS / MARINADE
TARTE AU SIROP D'ÉRABLE
POUDING CHÔMEUR À L'ÉRABLE
TIRE D'ÉRABLE

Centre Communautaire

PORTES OUVERTES À PARTIR DE 17H30

SERVICE À PARTIR DE 18H30

RÉSERVEZ TOT - NOMBRE DE PLACES LIMITÉES

APPORTEZ VOTRE VIN OU CONSOMMATION / VOS VERRES À VIN

BILLET : 20\$

INFORMATION Sylvia Martel : 819-428-2031

Musique en soirée avec SUZANNE CARRIÈRE





RAYONS DE SOLEIL (FADOQ) DE MONTPELLIER

Voici les 3 activités à venir: vous devez être membre FADOQ et vous inscrire avant l'activité.

1/ TOURNOI DE BASEBALL POCHEs Rayons de Soleil FADOQ Montpellier: Samedi, 9 mars à 10h. Endroit: Salle communautaire de Montpellier

Arrivée vers 9h30 pour la pige d'équipe (Équipes formées sur place)

Coût: 10\$/ personne (soupe, desserts et bourses). Apportez votre sandwich.

INSCRIPTIONS: Carolle Dubé: [819-428-3621](tel:819-428-3621)

Louis-Philippe Desjardins: [819-428-1207](tel:819-428-1207)

Laurraine Turcotte: [819-428-2877](tel:819-428-2877)

2/ TOURNOI FADOQ RÉGIONALE DE QUILLES EN OUTAOUAIS: Dimanche, 7 avril à 15h.

Arrivée vers 14h30 à la Salle King Pin 210 rue Sauvé à Buckingham

Coût: 15\$/ personne (droits de jeu, bourses, souper à la pizza)

Équipe de 5 personnes

INSCRIPTIONS: Laurraine Turcotte : [819-428-2877](tel:819-428-2877)

3/ TOURNOI DE DARDS FADOQ RÉGIONALE en Outaouais : Mercredi, 1er mai à 13h.

Arrivée à 12h30 Endroit: Salle communautaire de Montpellier

Vous devez former votre équipe de 4 personnes avant de vous inscrire

Coût: 10\$ incluant pizza et breuvage

Bourses seront: 1^{ère}, 2^e et 3^e place

Inscriptions: Pauline Lanoie: [819-428-7796](tel:819-428-7796)

Date limite d'inscription, 17 avril

Whist militaire, dimanche le 17 mars à 13h.

Votre arrivée vers midi 30 pour vous inscrire et permettre de faire la pige pour former les équipes.

Le coût est de 5\$.

Pour infos : Laurraine [819-428-2877](tel:819-428-2877)

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SCHRYER DE MONTPELLIER

Assemblée générale annuelle

Le 06 avril 2019 à 10h00,

À la mairie de Montpellier, 4 rue du Bosquet

Tous les membres en règles de L'association des propriétaires du Lac Schryer de Montpellier sont convoqués(es) pour assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 6 avril 2019

À l'ordre du jour il y a les présentations des réalisations faites et à venir, rapport financier 2018. Il y aura aussi l'élection des membres du conseil d'administration pour 2019.

Bienvenue à tous!

**Votre participation est importante de façon à garder
l'association active**

Les portes ouvriront à 9H30, café et grignotines

**Parution Bulletin Municipal du mois de Mars et affiché dans les commerces,
mairie, centre communautaire**

CERCLE DE FERMÈRES MONTPELLIER

Lundi le 11 mars 2019 à 13 h 15 à notre local situé au 4 rue du Bosquet se tiendra notre réunion régulière du **Cercle de Fermières Montpellier**.

Suivez-nous sur Facebook *Cercle de Fermières du Québec / Montpellier*.

Les p'tits lundis se tiennent toujours au même endroit ; dès 9 h 30. Vous apportez vos projets : tricots, crochets, coutures etc. nous vous accueillerons avec plaisir.





Association des propriétaires du Lac Schryer (APLS)
 4J, rue du Bosquet
 Montpellier, QC, J0V 1M0

Courriel: asslacschryer@gmail.com
 Site Internet: www.propriolacschryer.com

FORMULAIRE D'ADHÉSION / RENOUELEMENT (Membership/Renewal Form)

Renouvellement (Renewal) Nouvelle adhésion (New Membership)

SVP, indiquer l'usage de votre propriété à Montpellier.
 Please indicate the use of your property in Montpellier.

Chalet (Cottage)
 Maison principale (Main House)

Prénom First Name		
Nom Last Name		
Signature		
Frais 20\$ Fees	<input type="checkbox"/> Paiement comptant Paid by cash	<input type="checkbox"/> Paiement chèque, # chèque (check #) : _____ À l'ordre de (To the order of) : Association des propriétaires du Lac Schryer

Validité de l'adhésion/renouvellement : Du 1er mai de l'année en cours au 30 avril de l'année suivante
 Membership / Renewal validity time period: From May 1st of the current year to April 30th of the following year

Comment effectuer votre adhésion/renouvellement? Formulaire complété (Completed form)
 How to complete your membership / renewal? Paiement (Payment)

Retourner à l'adresse de APLS ou à un administrateur (adresse et téléphone au bas du formulaire)
 Return to APLS address or to one administrator (address and phone at bottom of this form)

Chaque propriétaire qui a acquitté les frais d'adhésion/renouvellement devient membre en règle et actif. Ce qui lui donne un droit de vote à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'APLS.

Each owner who has paid membership / renewal fees becomes a member in good standing and active. This gives him the right to vote at the AGA.

Compléter pour nouvelle adhésion ou si changement / Fill for New membership or changes		
Adresse (Address) Montpellier	# et nom de rue (# and Street Name):	Code Postal (Postal Code): J0V 1M0
Téléphone (Phone) Montpellier		
Autre Adresse (Other Address)	# et nom de rue (# and Street Name):	Code Postal (Postal Code):
	Ville (City):	Province:
Autre Téléphone (Other Phone)		
Adresse courriel (Email)		

Page 1 de 1

Info Administrateur pour adhésion (Director Contact Info for Membership):
 Suzanne Allaire, 68 Mulgrave, ☎ 819-428-2820 | Pierre Roussy, 12 Deschamps, ☎ 819-428-2451
 Claude Delisle, 9 Deschamps | ☎ 819-428-4610 | Denis Sarrazin, 8 Deschamps, ☎ 819-428-3255



MÉGA VENTE DE LIVRES USAGÉS

les 23, 24 et 25 mars

de 10 h à 16 h

à la mairie au 4 rue

du Bosquet à Montpellier



Un grand choix de livres !

3 \$ le kilogramme. Les profits serviront à l'achat de nouveaux livres pour enfants.

C'est le ménage du printemps à la biblio!



"AVIS À TOUS LES CITOYENS"

DÉNEIGEMENT BACS ROULANTS ET CONTENEURS COMMUNS (ORDURES ET RECYCLAGE)

La municipalité de Montpellier, désire rappeler à tous ses citoyens qu'ils ont L'OBLIGATION ET LA RESPONSABILITÉ de voir à ce que les bacs roulants ainsi que les conteneurs communs soient entièrement déneigés, et ce, en tout temps, afin de permettre la cueillette des ordures et du recyclage de façon fidèle et constante.

Par conséquent, advenant le cas où vos bacs roulants et/ou vos conteneurs communs n'étaient pas entièrement déneigés au moment de ladite cueillette des matières résiduelles, la compagnie Transport Sanitaire Hayes, se verra dans l'obligation de NE PAS PROCÉDER À LEUR COLLECTE, et ce, tant et aussi longtemps que vous n'aurez pas remédié à cette situation.

Très important de ne pas laisser les bacs roulants dans la voie publique afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement.



DÉNEIGEMENT

Ne pas déposer, accumuler ou permettre d'amonceler de la neige ou de la glace dans la rue, sur les trottoirs, dans les fossés, ni chez ses voisins.

Cette consigne prévaut lorsque vous déblayez ou faites déblayer votre entrée ou votre stationnement en tout temps. De plus, il est souhaitable de baliser les limites de votre terrain par la pose de poteaux indicateurs aux extrémités bordant la rue.

Assurez-vous que les voies d'accès à votre propriété soient dégagées en tout temps afin d'en faciliter l'accès aux véhicules d'urgence.

STATIONNEMENT

Afin de faciliter les opérations de déneigement, il serait grandement apprécié d'éviter le stationnement de véhicules dans les voies publiques.

Merci de votre collaboration.